

Financement de la propriété du logement grâce à SmartFlex

Le plan de prévoyance SmartFlex et le plan de capital SmartFlex peuvent être mis en gage en vue du financement d'un logement en propriété. L'investisseur bénéficie alors d'intéressantes possibilités d'épargner en vue d'un achat ou d'amortir indirectement un crédit hypothécaire.

Financement d'un logement en propriété

Le plan de prévoyance SmartFlex et le plan de capital SmartFlex peuvent être mis en gage pour financer la propriété du logement et servent de garantie supplémentaire. Ainsi, moins de capital propre est nécessaire.

Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Les primes versées peuvent réduire le besoin en capital propre. • L'assuré investit en même temps pour sa prévoyance vieillesse et pour son logement. • Avantages fiscaux.
Valeur de nantissement	<ul style="list-style-type: none"> • De manière générale: plus l'achat d'un logement en propriété est envisagé tôt et plus le financement dépend du montant issu de la prévoyance, plus le capital sécurisé doit être important. • Pour davantage de sécurité, le capital orienté rendement peut être diminué au profit du capital sécurisé.
Imputation	<p>Financement par PostFinance SA: Jusqu'à 80% de la valeur de rachat.</p> <p>Financement par d'autres établissements financiers: Nous recommandons de consulter le créancier hypothécaire avant la mise en gage.</p>

Amortissement indirect avec le plan de prévoyance SmartFlex

Au lieu d'étaler dans le temps l'amortissement du crédit hypothécaire, le capital nécessaire est constitué dans le plan de prévoyance mis en gage à cet effet.

Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Économie d'impôt par déduction de la prime dans le pilier 3a. • Économie d'impôt par déduction de la charge d'intérêts identique. • L'investissement remplace l'amortissement: les possibilités de rendement restent ainsi préservées. • La couverture d'assurance couvre l'amortissement et les proches.
Imputation	<p>Financement par PostFinance SA: La prime investie dans la part d'épargne peut être comptabilisée comme amortissement indirect.</p> <p>Financement par d'autres établissements financiers: Nous recommandons de consulter le prêteur avant la mise en gage.</p>